



**CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DES SCIENCES
PROCES-VERBAL**

de la séance du 1^{er} décembre 2020 à 16h30

1. Excusés et invités

Excusés : E. Samankassou, G. Schneeberger, S. Müller, L. Marques.

Invités : Pablo Achard, Cellule Stratégie et Perspective (Rectorat) ; Lena Hyvarinen, Mme Audrey Noireterre, Doyen Lacour, VD Renner, VD Bonadonna, VD Wolfender, B. Schaller.

2. Annonce des divers

3. Rapport du Rectorat sur la Consultation générale sur la gestion de la crise - Leçons de la crise

(présenté par Pablo Achard)

Pablo Achard explique que les « Leçons de la crise » sont un processus lancé suite à la 1^è vague pour identifier les transformations à long terme que cette crise laisse entrevoir et/ou qui paraîtraient souhaitables. Pour cela, il fait appel à l'ensemble de sa communauté pour un exercice d'intelligence collective en trois phases :

Phase 1 : retour d'expériences

Phase 2 : propositions

Phase 3 : arbitrage

Actuellement, le processus est en pause étant donnée la 2^è vague. Il indique qu'il faudra revenir dessus car les choses sont différentes à présent. Toutefois, cela n'empêche pas de continuer à comprendre ce qui se passe et ce que cela présage pour le futur.

Il y a plusieurs questions ouvertes sur le court terme, c'est en revanche plus difficile sur le moyen ou long terme. Plusieurs projets sont en réflexion.

Plusieurs facultés ont participé à l'exercice compliqué de brainstorming.

Pablo Achard indique que le Rectorat attend du Conseil Participatif de ne pas se limiter aux idées validées par tous, il ajoute que toutes les bonnes idées sont bienvenues même si minoritaires.

T. Soldati souligne que lien web du bilan ne fonctionne pas marche pas. Pablo Achard dit que le bon lien va être mis sur : <https://www.unige.ch/rectorat/secteurs/cellules-rectorat/cellule-strategie-et-prospective/les-lecons-de-la-crise/>

E. Huysecom demande ce que sont les arbitrages.

Pablo Achard répond qu'il s'agit de comprendre ce qui marche bien, pas mal ou pas, ce qu'est la contribution financière ou humaine, ce qui constitue ou non une priorité. L'idée n'est pas de chercher un expert. Quand le Rectorat aura l'information sur la faisabilité du coût, il définira ce que sont les priorités. Il ajoute qu'à ce stade, il ignore comment cela sera fait. Plusieurs choses urgentes comme le télétravail et l'enseignement à distance ont été mises en place. Les choses sur le long terme méritent qu'une réflexion soit menée sur les grandes orientations pour l'institution.

E. Peev demande ce que sont les conséquences véritables de ce sondage. Débouchera-t-il sur des mesures à long terme ou juste pour gérer la crise ?

Pablo Achard répond que l'idée d'avoir des idées pour des choses à long terme. Mais les conséquences sont à ce stade inconnues et à évaluer, il ajoute qu'il ne s'agit pas d'un sondage à proprement parler, mais plutôt d'un brainstorming, raison pour laquelle les questions sont très ouvertes.

E. Peev résume en disant que cette remontée d'informations va avoir deux rôles : gérer la situation de crise et analyser la situation.

Pablo Achard répond que oui, mais que la 2^e vague pose problème à cette enquête. En mai, il y avait une organisation avec des ateliers et plus de 400 personnes qui participaient. Ce qui en est ressorti est remonté et des choses ont démarré, mais la 2^e vague empêche un travail efficace. Le VR Geissbuhler a bien dit que le temps nécessaire serait consacré à cette réflexion. En revanche, si les conseils participatifs décident que ce n'est pas le moment, cette enquête redémarrera plus tard.

Th. Soldati relève que pour la phase 2, le questionnaire semble avoir été envoyé à divers organes mais pas en Sciences.

Le Doyen précise que le Décanat a été consulté pour proposer des noms de personnes le mieux à même de participer, ces personnes ont été interviewées par le Rectorat.

D. Picard indique que ce sondage avait aussi été discuté à l'Assemblée, où il n'a pas été bien reçu. La critique portait sur la manière désinvolte, prématurée et dilettante avec laquelle ledit sondage était réalisé. Il pense personnellement que c'est en l'état un brouillon et que celui-ci doit être amélioré pour qu'il soit possible de travailler dessus de manière sérieuse.

Pablo Achard répond que concernant les arbitrages, il est important que l'institution choisisse des priorités. Une proposition d'avoir un diplôme qui certifie les connaissances et un qui certifie les compétences est en réflexion. Il ajoute qu'il existe un gros besoin de partage et de parole après le confinement pour une partie de la communauté. Il souligne qu'il assume le bouillonnement et confirme qu'il faudra en effet filtrer, arbitrer, choisir.

E. Huysecom demande qui se porte volontaire pour participer.

Corps étudiant : Elif Ceylan.

Corps intermédiaire : Stefano Gariglio.

Corps académique : Jihane Moser.

Corps professoral : Eric Huysecom.

Une réponse sera transmise prochainement.

4. Adoption du procès-verbal du 30 juin 2020

En raison de l'absence pour durée indéterminée de Lisette Marques, le PV n'est pas encore disponible.

5. Communications du Président

Le Président indique que le Bureau s'est réuni le 13.11.2020 et qu'il a ajouté des points à l'ordre du jour.

6. Communications du Doyen

Cérémonie en l'honneur des diplômés :

Au vu de la situation sanitaire, la Cérémonie en l'honneur des diplômés a malheureusement dû être annulée et celle-ci est reportée a priori au 26 mars 2021. Celle de 2021 devrait avoir lieu le 22 octobre 2021. Ces deux dates sont bien évidemment à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Espace étudiants :

Suite à une discussion Rectorat / Décanat sur la composition de la Commission RIO, il a été décidé que celle-ci soit affichée sur la page web de la Faculté dans un souci de transparence pour cette commission qui traite des questions étudiantes :

<https://www.unige.ch/sciences/fr/lafaculte/organisation/commissions/>

Budget :

Le budget DIP 2020 sera positif pour la Faculté dans son ensemble au niveau des salaires. Le budget fonctionnement sera possiblement aussi positif à la fin de l'année du fait des congrès et voyages qui n'ont pas eu lieu en 2020. Globalement, nous devrions être positifs d'environ CHF 500'000.- voire plus.

Pour les Overheads 2021, une baisse de 50% est prévue par rapport à l'an passé. Cette baisse représente 2 millions de francs, c'est un record.

Concernant les investissements (crédits de renouvellement), une hausse de 7% est prévue, la Faculté songe à répercuter cette hausse de CHF 300'000 pour financer les crédits d'installation des nouveaux professeurs, faute d'Overheads suffisants en 2021.

Arbitrages Rectorat :

Cette année a été très favorable en juin et novembre, pour la Physique, les Maths et l'Astronomie. Un premier centre facultaire a été constitué : la station Swissmap aux Diablerets.

Nouveau centre cryo EM :

Les instruments de la plateforme Cryo-EM sont arrivés. Le Doyen projette des photos. Il remercie le VD Renner et les professeurs Loewith et Bolland pour leur travail.

Bourses PRIMA:

Les Bourses PRIMA ont été transformées en fellowship Eccellenza (pour 3 professeurs).

Convention Faculté des sciences-CERN :

Cette nouvelle convention facilite le partenariat avec le CERN et la nomination de professeurs « partagés ».

Processus nominations professeurs :

Un nouveau processus « COVID » pour maintenir les processus de nomination sur les concours à distance a été mis en place. Celui-ci est jugé efficace.

Nouvelle Directrice des Ressources Humaines :

Mme Aude Thorel a été nommée DRH. Elle est récemment entrée en fonction et son mini CV est accessible sur le Journal de l'Uni : <https://www.unige.ch/lejournalt/journales/trajectoires/nominations-2020/>
Mme Aude Thorel est l'ex DRH de Médecins Sans Frontières, Genève.

En outre, la Faculté des sciences devrait avoir prochainement une nouvelle référente responsable RH, Mme Brigitte Pitzinger changeant de dicastère. La sélection est en cours.

Elections – Unige :

Plusieurs élections majeures sont à venir à l'Unige : des candidats sont à prévoir pour siéger à l'Assemblée, D. Picard devant être remplacé pour cause de départ à la retraite. Le Conseil participatif a la possibilité de proposer des candidats et venir en parler au Décanat. A noter que le Recteur va être remplacé également en 2023. D. Picard précise que le nouveau Recteur sera nommé en été 2022 et que le travail commencera fin 2021.

Intervention politique de députés / Conseil d'état concernant l'enseignement des sciences au collège :

Le Décanat pense qu'il est important que la Faculté des sciences soit incluse dans cette réflexion a proposé au Conseil Décanal la constitution d'un groupe de travail facultaire de 5 personnes pour réfléchir à cela et produire ensuite un document de synthèse à l'attention du Rectorat. Ce document pourra également être partagé avec les instances politiques.

Pôle Energie HEPIA :

Un Pôle Energie a été créé avec l'HEPIA. Suite à la retraite du Professeur Lachal, une collaboration a vu le jour entre l'HEPIA, les SIG, l'OCEN et la Faculté des sciences. Plusieurs projets liés au développement durable et à l'efficacité énergétique pourront ainsi percevoir des financements plus coordonnés et être menés à bien.

Apéritifs – repas de fin d'année : compte tenu de la situation sanitaire, ceux-ci doivent être repoussés. Par ailleurs, le Rectorat n'autorise pas la possibilité de cadeaux direct aux collaborateurs.

7. Finalisation du guide de l'étudiant

(présenté par Lena Hyvarinen)

L. Hyvarinen présente le guide de l'étudiant corrigé avec le Doyen et le VD Renner (annexé au présent PV).

Le Doyen estime que c'est un excellent document que L. Hyvarinen pourra présenter à la VR Courvoisier. Il faudra toutefois y intégrer les modifications demandées par le Conseil participatif du mois de juin. Le document définitif sera soumis à la prochaine séance du Conseil participatif.

8. Discussion sur la Charte du doctorat proposée par le Rectorat et Charte du doctorat de la Faculté des sciences

J.-P. Wolf indique qu'il a entendu parler de cette charte (annexée au présent PV) par le Doyen Lacour et qu'il n'en avait pas du tout entendu parler avant. Il déplore le fait que cette charte ait pu être publiée sur le site de l'Unige sans aucune communication sur le sujet. C'est à son sens d'autant plus frustrant qu'un travail

conséquent avait été fait en Sciences pour produire quelque-chose de satisfaisant. Il relève que cette nouvelle charte est imposée sans discussion avec les facultés. Elle pose notamment problème car elle propose une structure pour évaluer les doctorants, avec un encadrement et un examen annuel.

J.-P. Wolf demande si tous les participants du Conseil participatif connaissent cette charte et ouvre la discussion pour connaître leur avis.

La discussion s'engage.

Le Président souligne que c'est en effet une des prérogatives du Conseil participatif que de s'exprimer sur ce type de charte.

D. Picard souligne que le texte a été discuté en Faculté et au Conseil participatif où certaines réticences ont été exprimées puis le texte a été voté et transmis au Rectorat, en revanche la charte mise en ligne a été imposée. Cela a fait jaser à l'Assemblée car le mode de fonctionnement peut varier drastiquement entre les facultés. Il demande ce qu'est la marge de manœuvre.

Le Doyen indique que notre charte avait été acceptée par le Rectorat Flückiger 1. Puis le Rectorat Flückiger 2 a décidé de faire une sorte de mix entre la charte des SDS et des Sciences. Au CRD, il y a eu un point d'information sur le sujet. Les doyens n'ont pas donné leur accord, mais la décision a ensuite été prise au Rectorat, pas de concert avec les doyens.

Pour D. Picard, il semble y avoir confusion entre charte et règlement d'études.

C. Charbonnel se dit favorable à un comité de suivi de thèse, elle ajoute qu'il existe quelque-chose de similaire en Astronomie et que c'est une bonne chose que les étudiants aient une personne de référence pour pouvoir discuter.

Le Doyen souligne que la charte de la Faculté des sciences permet un fonctionnement par section différent. Il demande à J. Moser combien de cas problématiques il existe chaque année, celle-ci répond 1 à 2 maximum et il s'agit généralement de problèmes de personnes. Pour elle la présence de personnes externes n'est pas forcément utile dans ce cas.

J.-P Wolf est d'accord. Un comité de thèse n'est pas adapté en Physique et ne devrait pas être imposé.

Le VD Wolfender indique qu'il en existe à la PSLS, pour lui c'est un outil intéressant mais pas forcément nécessaire partout. Th. Soldati partage ce regard et estime qu'il faut encourager le dialogue entre les étudiants et les PI sans imposer une charte.

Le Président souhaite avoir le regard des étudiants.

Audrey Noireterre, doctorante en biologie n'était pas au courant de cette charte comme beaucoup de ses collègues. Elle estime toutefois que l'examen obligatoire après 1 an et demi de thèse est une bonne façon de savoir si on est dans la bonne direction et pour régler éventuels problèmes entre PI et étudiants. Malgré tout elle pense que les étudiants rencontrant des problèmes avec leur PI auront toujours peur de s'exprimer.

S. Rudaz estime que c'est un bon outil qui permet de dialoguer, ce qui est important.

Le Président pense qu'une souplesse est nécessaire. Le TAC meeting en Archéologie est possible seulement à 18 mois.

Pour J. Moser, c'est une mauvaise idée d'imposer cela car cela risque de se solder par simplement une signature sur une feuille de papier et ainsi perdre du sens.

Le Doyen constate que le sujet divise. Il souligne que le Décanat s'est toujours attaché à consulter tout le monde. Il pense que ce qui est clivant devrait rester facultatif. Il souligne que la charte proposée en Sciences avait la souplesse nécessaire, ce qui n'est pas le cas de celle du Rectorat qui lui paraît « déguisée » en règlement, ce qu'il ne porte pas personnellement.

Le Président propose le message suivant à l'adresse du Rectorat : « Nous avons pris connaissance de la charte et le Conseil participatif propose de prendre en compte la charte de la Faculté des sciences car nous sommes en désaccord avec certains aspects ».

Il est proposé finalement de parler à nouveau de cette charte à l'occasion du prochain Conseil participatif.

9. Procédures financières pour les bourses attribuées aux étudiants

Point reporté car il est trop tard.

10. Présentation de l'Association des Doctorants de la Faculté des Sciences

Audrey Noireterre présente l'association des doctorants FAGE. Elle indique qu'il s'agit d'une association officielle qui vise à permettre un réseau de collaboration avec les alumni et à organiser des rencontres / apéritifs. L'association actuelle ne représente pas suffisamment les doctorants. Elle souligne qu'elle est en attente d'accord procéduraux pour la validité de l'association.

Le Décanat est en accord avec la création de cette association qui est similaire à celle qui existe en Faculté de médecine et analogue de l'AESC qui est faitière. Le Décanat souhaiterait que l'association des doctorants soit faitière et qu'il y en ait dans toutes les sections.

Pour le Doyen, c'est l'occasion d'évoquer la question de la participation à l'association qui pourrait mener à des crédits : il rappelle que si le Décanat signe des certificats qui attestent de la participation des étudiants aux associations, en revanche il n'est pas d'accord que cette participation puisse permettre l'acquisition de crédits.

Lena Hyvarinen souligne que la participation des étudiants aux associations est difficile à obtenir.

Le Doyen ajoute que le Décanat est disposé à aider l'association à contacter les présidents de sections.

11. Proposition de remplacer Hugo Boutin (corps étudiant) par Axel Grand au sein du Conseil participatif de Faculté

Le Conseil participatif se prononce unanimement en faveur de cette proposition. (20 oui, 0 non)

12. Proposition de remplacer Hugo Boutin (corps étudiant) par Richard Georges au sein de la Commission chargée d'examiner les premiers renouvellements

Le Conseil participatif se prononce unanimement en faveur de cette proposition. (20 oui, 0 non)

13. Proposition de remplacer Léonard Truscello (corps étudiant) par Axel Grand au sein de la Commission de planification facultaire

Le Conseil participatif se prononce unanimement en faveur de cette proposition. (20 oui, 0 non)

14. Divers

J. Moser indique que les examens auront lieu à distance, avec open web – open book. Elle ajoute que le mode d'évaluation des examens devait être communiqué aux étudiants le 30.11. Les informations sont disponibles en ligne sur le site de la faculté et les étudiants ont reçu un mail les en informant. Elle les remercie de lui faire savoir s'il y a des corrections à faire. Elle souligne que les horaires se trouvent sur le portail et qu'il est important de les regarder.

En outre, elle ajoute que selon une nouvelle directive pour les examens en janvier – février, le Rectorat prévoit une surveillance des examens écrits par Zoom, ce que le Décanat n'encourage pas. Elle tiendra les étudiants informés des détails dès qu'elle les aura.

Enfin, J. Moser indique que les étudiants qui ont des difficultés à passer les examens chez eux auront la possibilité de le faire à la Faculté, ainsi que de se faire prêter un ordinateur, comme au printemps en se manifestant via le sondage Limesurvey.

Th. Soldati remarque qu'il y aura de la fraude, ce qui est injuste pour ceux qui ne veulent pas frauder ou ceux qui ont une mauvaise bande passante. Il pense que les étudiants devraient prouver leur identité.

J. Moser répond que la raison pour laquelle le Décanat ne souhaite pas encourager la surveillance est parce que cela ne sert pas à grand-chose, mais il est évident que cela préoccupe les étudiants tant que les enseignants.

Le VD Wolfender convient qu'il n'y a pas de solution pour la fraude et que le Décanat n'est pas convaincu par la solution du Rectorat. Il pense toutefois que cela peut être une solution pour ceux pour qui c'est important. Il ajoute que dans certaines facultés, la surveillance Zoom est imposée.

E. Ceylan pense qu'il faut réfléchir à une autre manière d'évaluer les étudiants, c'est en effet ce que la pandémie a permis de réaliser. Pour elle il est important de le mener cette réflexion rapidement.

J.-P. Wolf demande ce que sont les conséquences en cas de fraude.

J. Moser répond que la sanction minimale est l'attribution de la note 0. La fraude est ensuite rapportée au président de section à qui il est demandé s'il souhaite une sanction et une élimination de l'examen. L'élimination complète est du ressort du Conseil de discipline. En somme la sanction est déterminée en fonction de la gravité de la fraude.

Le VD Renner remarque qu'il est important de souligner le risque d'élimination en cas de fraude sérieuse et avérée.

E. Ceylan demande si tous les examens écrits seront en direct. Jihane Moser répond qu'ils le seront en principe.

Prochaine séance : 13.04.2021

Prochaine séance du Bureau : 30.03.2021

Eric Huysecom, Président